

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 27 juin 2017**

Le vingt-sept juin deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. DROUET Yves-Marie, Mme DUTÔT Patricia, M. FEUARDANT Guy, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, M. TARDIF Philippe.

Etait absente : Mme GAULTIER Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Mise en place du dossier unique de demande de logement social et inscription au guichet enregistreur

Le Conseil donne son accord, le point portera le numéro 15.

⇒ **Informations du Maire :**

- =====
- Branchements des particuliers de Romont à l'assainissement collectif,
 - Rentrée des classes 2017 et TAP,
 - Lotissement rue des Ecoles,
 - Portail du cimetière,
 - Kermesse de l'école et tentes,
 - Cale d'accès à la plage,
 - Remerciements secours catholique
 - Information Santé Publique « maladie de Lyme »,
 - Remerciements prévention routière,
 - Remerciements SNSM,
 - Remerciements Club de l'Amitié,
 - Projet d'installation de tablettes numériques à l'école, financé pour moitié par le département,
 - Zéro Phyto.

01 Groupe scolaire – Aménagement zone de jeux , choix devis

Monsieur Jean-Marie RENOUF présente au Conseil, les devis reçus en Mairie se rapportant à l'aménagement de la zone de jeux dans l'enceinte du Groupe Scolaire « Les Chardons Bleus ».

Le Conseil après avoir étudié les différentes propositions et après en avoir délibéré, DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise JOUAN André de Saint Maurice en Cotentin pour un montant HT de 7 918 €

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements afférents à ce dossier.

02 Accès église – Travaux mise aux normes accessibilité

Madame le Maire présente au Conseil les devis se rapportant aux travaux de mise aux normes accessibilité à réaliser dans le cimetière afin de faciliter l'accès à l'église.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes possibilités et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux d'accessibilité dans le cimetière,

VALIDE la proposition de l'entreprise JOUAN André de Saint Maurice en Cotentin pour un montant HT de 2 075 €

AUTORISE le Maire à signer le devis et effectuer les règlements afférents à ce dossier.

03 Acquisitions – Validation devis

Madame le Maire présente les différentes acquisitions réalisées depuis la dernière réunion et demande au Conseil de valider la signature des devis, à savoir :

- 2 vitrines en aluminium à poser sur le mur extérieur de la Mairie par la société KGMAT Collectivité pour un montant de 636.52 HT,
- 1 abri vélo avec support par la société EKIP Collectivités pour un montant HT de 1 232.95 €,
- 1 ordinateur portable pour la salle « Baby Renaux » par la société CdiscountPRO pour un montant HT de 224.83 €

Le Conseil, valide la signature des devis pour les acquisitions précitées.

04 Voirie - Travaux complémentaires accotements LaVallée

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 03/25.04.2017 du 25 avril 2017 se rapportant aux travaux d'aménagement des accotements à La Vallée et informe que des travaux complémentaires de 20 mètres linéaires ont été réalisés afin de sécuriser la voirie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE les travaux complémentaires réalisés à La Vallée par l'entreprise MESLIN de Barneville-Carteret pour un montant HT de 2 111.20 €,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement de la facture correspondante.

05 Voirie – Renforcement et sécurisation Romont/Hameau Mauger, validation choix entreprise

Madame le Maire informe le Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2017 à 10 heures afin de procéder au choix de l'entreprise pour les travaux de voirie aux lieux-dits Romont / Hameau Mauger.

La Commission, après avoir étudié les offres reçues en Mairie, a décidé de retenir l'entreprise EUROVIA de Périers pour les travaux de renforcement et de sécurisation.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres attribuant les travaux de renforcement et sécurisation de voirie Romont / Hameau Mauger, à l'entreprise EUROVIA de Périers, pour un montant HT de 83 443.80 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux de voirie et effectuer les règlements correspondants,

06 Voirie – Effacement des réseaux Romont

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n° 07 du 28 juin 2016 se rapportant à l'effacement des réseaux à « Romont » et suite à la demande d'ajouter au projet précité, un linéaire complémentaire de 300 m avec reprise de 5 branchements supplémentaires au « Hameau Mauger » et « Chemin de la Callouette », présente les nouvelles estimations en date du 02 juin 2017 pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications (APS 332060).

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de l'ensemble de ce projet est de 168 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune des Moitiers d'Allonne s'élève à environ 51 000 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDENT la réalisation de l'effacement des réseaux sur « La Lande de Romont »,

ACCEPTENT une participation de la commune d'environ 51 000 € correspondant à la mise en réseau souterrain de distribution électrique et de télécommunication,

S'ENGAGENT à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,

S'ENGAGENT à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,

DONNENT pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 07 du 28 juin 2016.

07 Enquête publique extension élevage laitier par GAEC DROUET les Moitiers d'Allonne

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une enquête publique est actuellement en cours sur la commune des Moitiers d'Allonne émanant du GAEC DROUET dont le siège social est situé au lieu-dit « La Fafinerie » et concerne une demande d'extension d'un élevage laitier qu'il exploite au lieu-dit « Le Rouge Bouillon ».

Le registre et le dossier de l'affaire précitée dont déposés en Mairie des Moitiers d'Allonne pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 1^{er} au 29 juin 2017 inclus et sont consultables pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier de l'enquête publique et après en avoir délibéré, se prononce par 12 voix pour, (Monsieur Yves-Marie Drouet, membre du GAEC, n'a pas participé au vote) et émet un avis favorable à l'extension de l'élevage laitier du GAEC DROUET pour exploitation au lieu-dit « Le Rouge Bouillon » sur la commune des Moitiers d'Allonne.

08 Assainissement collectif 7^{ème} tranche Romont – Branchement des particuliers – rectification délibération n° 08/01.03.2017

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 08/01.03.2017 du 01 mars 2017 se rapportant au branchement des particuliers à l'assainissement collectif de la 7^{ème} tranche de Romont.

Suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier le montant du marché qui s'élève à un montant HT de 60 917.34 € au lieu du montant HT de 61 917.34 €.

Le Conseil valide la rectification du montant HT du marché précité, soit 60 917.34 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 07 du 28 juin 2016.

09 PRL – Contrat d'entretien annuel

Madame le Maire présente le devis se rapportant à l'entretien annuel des parcelles du PRL pour 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré

- APPROUVE la proposition de l'entreprise ADAM d'un montant annuel de 1 923.48 € HT pour l'année 2017 se rapportant au débroussaillage des 26 parcelles du PRL,
- CHARGE le Maire de signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants,
- AUTORISE le Maire à reconduire la présente délibération à compter de 2018 après réception d'un nouveau devis en début de chaque année de l'entreprise ADAM avec actualisation du nombre de parcelles à entretenir et du montant correspondant.

10 Personnel communal – Fixation des quotas d'avancement de grade

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 16 juin 2017,

Madame le Maire propose de fixer les ratios d'avancement de grade pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et adjoints territoriaux d'animation à 100 %,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'adopter les ratios ainsi proposés.

11 Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire informe le Conseil que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2017 et qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint d'animation.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- Un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- Un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe,

CHARGE le Maire de saisir la Commission Administrative Paritaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

12 Recensement de la population 2018 – Désignation d'un coordonnateur communal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune doit réaliser en 2018 le recensement de la population et qu'il convient, afin de mettre en œuvre ce dispositif, de nommer un coordonnateur communal, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à nommer un agent communal comme coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2018,

PRECISE que pour sa rémunération, cet agent bénéficiera d'heures complémentaires et/ou supplémentaires ainsi que du remboursement des frais de déplacement occasionnés dans le cadre des formations organisées pour cette mission.

13 Création de l'Office Intercommunal du Cotentin sous forme de Société Publique Locale (SPL)

la Communauté d'Agglomération a décidé la création d'un Office de Tourisme unique pour le territoire sous forme de SPL.

Les différentes communes qui possédaient un Office de Tourisme entrent au capital de la SPL ainsi créée et il a été décidé de créer une assemblée spéciale qui détiendra également une action à partager entre les différentes communes qui le souhaitent.

21 communes ont proposé d'être membres de cette assemblée spéciale dont Les Moitiers d'Allonne.

Le coût de cette adhésion est de 2 143 € pour la commune.

Le Conseil valide cette adhésion et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire et verser les règlements correspondants.

14 Rythmes scolaires – Convention de mise à disposition de personnel

Madame le Maire rappelle au Conseil que les conventions se rapportant à la mise à disposition de personnel affecté à la Communauté d'Agglomération du Cotentin (conventions établies avec le pôle de proximité de la Côte des Isles en 2015) pour assurer les fonctions d'encadrement des temps d'activité périscolaire (TAP) arrivent à échéance le 07 juillet 2017.

Il est proposé au Conseil d'établir de nouvelles conventions entre la commune des Moitiers d'Allonne et la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la mise à disposition de personnel communal.

Après avoir étudié le nouveau projet de convention notamment sur le nombre d'heures hebdomadaires effectué par le personnel communal, sa rémunération et les modalités de remboursement de la rémunération des agents par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la mise en place de conventions de mise à disposition de personnel communal auprès de la Communauté d'agglomération du Cotentin, à compter du 01 septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018,

DONNE POUVOIR au Maire pour signer lesdites conventions et tout document se rapportant à cette affaire, AUTORISE le Maire à établir les titres de remboursement pour la mise à disposition du personnel.

15 Mise en place du dossier unique de demande de logement social et inscription au guichet enregistreur

Madame le maire explique au Conseil Municipal que l'article 97 de la loi ALLUR a prévu la mise en place du dossier unique au bénéfice du demandeur de logement social, ce qui a ce pour conséquence le dépôt des formulaires de demande à un seul guichet enregistreur. Compte tenu de la présence de logements sociaux sur la commune, il est nécessaire que la collectivité s'inscrive dans cette procédure de guichet unique enregistreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter les services de Manche Habitat, gestionnaire départemental, afin que la commune soit habilitée à être guichet enregistreur

16 Questions diverses

- Elections sénatoriales,
- Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05 minutes.

Affichage : 21.06.2017 - Convocation 21.06.2017

Conseillers en exercice : 14 – Présents 13 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 29 juin 2017
Le Maire, Michèle SONILHAC